CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E194784** **VALABLE JUSQU'AU** **11/04/2027**

ÉDITÉ LE 13/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2007

Forme juridique : SAS

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VIENNE
Siret : 499 375 756 00024
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 5400170
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 526375u / 1244.002 / 001 572444

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 526375U / 1244.002 / 001 572444

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : ANVOLIA 69

69 BIS RUE DE MALACOMBE
LE PARC DES ALPES
38070 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

Téléphone : 04 37 45 02 05 **Fax :**
Portable : 06 87 74 90 12
Responsabilité légale :
ANVOLIA MF (800 116 972) / GIRAUD HERVE DIRECTEUR GÉNÉRAL / FABUREL ANTHONY PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : anvolia69@anvolia.com

Effectif moyen : 36 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 5 719 353 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	36	03/02/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/02/2026 10:37

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.